

BACCALAURÉAT
SESSION 2011

SÉRIES A et B – Coefficient : 3
SÉRIES C et D – Coefficient : 2
Durée : 3 h 30

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

SÉRIES : A – B – C – D

*Cette épreuve comporte deux (02) pages numérotées 1/2 et 2/2.
En Histoire, le candidat traitera, un (01) sujet parmi les deux.
En Géographie, le candidat traitera, un (01) sujet parmi les deux.*

HISTOIRE

Premier sujet : Dissertation

Le processus de la décolonisation de l'Algérie.

Deuxième sujet : Commentaire de texte

Institution-clé dans un continent encore marqué par la guerre (...) et l'instabilité politique (deux coups d'État en 2008, en Mauritanie et en Guinée, un à Madagascar en 2009), le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union Africaine a été lancé à l'occasion de la Journée de l'Afrique, le 25 mai 2004.

Le CPS a pour fonctions prioritaires la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité ; la prévention, la gestion et le règlement des conflits ; la consolidation des processus de paix et de reconstruction post-conflit ; l'action humanitaire et la gestion des catastrophes. Les principes qui guident son action sont caractérisés, d'un côté, par la confirmation des règles héritées de la Charte de l'OUA (non-ingérence dans les affaires internes des États membres, respect des frontières issues de la colonisation) et, de l'autre, par l'apparition de nouveaux concepts tels que le droit, voire le devoir, d'ingérence.

Un compromis a en effet été trouvé entre États pour faire cohabiter deux approches antinomiques : la première se réfère aux principes classiques de souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un pays ; la seconde pose le droit de l'Union africaine à intervenir, malgré ces règles, dans certaines circonstances graves : crimes de guerre, génocide et crimes contre l'humanité. Par une « ambigüité constructive », les fondateurs de la nouvelle organisation panafricaine souhaitent tirer les leçons des insuffisances de l'OUA, qui n'a pas pu ou su intervenir militairement pour mettre un terme aux violations massives des droits de l'homme (...)

Il s'agit donc, tout en affirmant le principe d'égalité souveraine des États et d'inviolabilité de leurs frontières, de permettre à l'Union africaine d'assumer, dans des circonstances définies, sa « responsabilité à protéger » les populations en danger, inscrite dans son Acte constitutif, en entreprenant des interventions humanitaires.

Source : Delphine LECOUTRE in *Le Monde diplomatique* (supplément), octobre 2009, p. 2.

QUESTIONS

- 1- Dégagez l'idée générale du texte.
- 2- Éclaircissez cette allusion du texte :
« Un continent encore marqué par la guerre et l'instabilité politique. »
- 3- Discutez la dernière phrase du texte.

GÉOGRAPHIE

Premier sujet : Dissertation

L'importance des ressources minières et énergétiques dans le développement économique de la Côte d'Ivoire.

Deuxième sujet : Commentaire de texte

La révision de l'Accord de Cotonou intervenue en 2005 a été l'occasion d'ouvrir le champ du dialogue politique. La mission Eufor d'appui aux casques bleus au Congo (RDC) en 2006 ou l'appui à la mission de l'Union africaine au Darfour grâce à la mobilisation autorisée par les ACP des fonds européens de développement à leur disposition témoignent de la pertinence de cette innovation de Cotonou (...)

Mais ce qui par-dessus tout fait de Cotonou la transition entre une forme de coopération et une autre à venir, au contour encore imprécis, est l'annonce d'Accords de partenariat économique (APE) entre les régions ACP et l'UE. Au commencement, dans la convention de Yaoundé, il y avait le libre échange. La boucle sera bouclée. Signé après un long psychodrame sur l'opportunité ou non de poursuivre la coopération sous sa forme classique ou non, l'Accord de Cotonou a connu un bouleversement fondamental en prévoyant la conclusion d'APE avant la fin de 2007. La cause en est que les préférences commerciales accordées par l'UE aux ACP contreviennent aux règles de l'OMC. Le but est de faciliter l'intégration harmonieuse des pays ACP dans l'économie mondiale où la compétition est autrement plus féroce que dans le processus Lomé-Cotonou. Ce saut dans l'inconnu laisse perplexes certains pays ACP et des acteurs de la société civile européenne.

Mais chacun reconnaît que c'est un grand chantier qui est ouvert dans une coopération qui a fait ses preuves et dont toutes les parties prenantes affirment qu'elle est un élément de sécurité dans un monde plein d'incertitudes.

Source : Hégel GOUTIER, *Courrier*, édition spéciale UE, mars 2008, p. 9.

QUESTIONS

- 1- Donnez l'idée générale du texte.
- 2- Expliquez ce passage du texte :
« Les préférences commerciales accordées par l'UE aux ACP contreviennent aux règles de l'OMC... ».
- 3- Partagez-vous l'avis de l'auteur selon lequel la coopération UE/ACP « a fait ses preuves » ?